NUMERO XXII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 18. Mars 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

De CRACOVIE, *le* 18. *Février.*

LE Généralissime Prince *Italiskoy*, Comte *Suwarow*, est parti d'ici le 14. de ce mois, pour retourner à *Pétersbourg*, après avoir remis le Commandement en chef de l'Armée *Russe* au Général de *Rosenberg*. La première Division de ces Troupes est arrivée ici hier, consistant en un Régiment de Cuirassiers, un Pulk de *Cosaques* réglés, 3. Bataillons de Grenadiers, 4. Bataillons de Fusiliers, & deux Bataillons de Chasseurs avec leurs Pièces de Campagne. Tout le Corps consiste en 4500. Hommes; &, suivant l'usage des Armées *Russes*, il a avec lui un Train très-nombreux & une quantité immense de Bagages; ce qui exige un grand nombre de Chevaux de trait & d'Attellages. L'on compte, que le passage de ces Troupes pourra durer jusqu'au 8. Mars prochain.

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du* 26. *Février.*

„ Rien ne transpire encore dans le public, au sujet des ouvertures de Paix, faites par le Gouvernement *François:* Mais l'on croit sçavoir, que notre Ministère les a trouvées trop vagues, & qu'il a demandé, que ce Gouvernement spécifiât davantage les conditions, qu'il voudroit prendre pour base. Dans la perspective donc d'une nouvelle Campagne, l'on continuë avec ardeur la levée de nouvelles Forces. D'un Recrutement de 26. mille Hommes, que la *Hongrie* a offert, plus de la moitié se trouve déjà sous les armes: Et, si la Guerre continuë, ce même Royaume est disposé à faire un nouvel effort sans exemple, en fournissant un Corps de 25. à 26. mille Hommes de Cavalerie-légère, qu'il équipera à ses propres frais. — L'Empereur, voulant témoigner au Général-Major *Schmidt* sa satisfaction des services, qu'il a rendus, en secondant l'Archiduc *Charles* dans le Commandement de l'Armée Impériale sur le *Rhin*, l'en a déclaré Quartier-Maître-Général, en l'élevant en même tems au grade de Lieutenant-Velu-Maréchal. — Le Comte de *Colloredo* est parti, pour aller reprendre près des Princes & Cercles de l'*Empire* les fonctions de son Ministère."

„ La *Gazette* de la Cour n'a encore rien publié au sujet de la prise d'*El-Arisch*, qu'ont annoncée les dernières Lettres de *Constantinople*, à moins qu'on ne doive rapporter à ce fait l'Article, qui suit. " Le Général *Kleber* ayant voulu approvisionner la „ Maison de Douane (*Zollhaus*,) qu'il a „ fait fortifier, entre la *Syrie* & l'*Egypte*, „ le *Grand-Visir* a fait enlever tout le „ Transport, & tailler en pièces le Corps „ de Troupes, qui l'escortoit." Mais, dans cet Article, comme l'on voit, il n'est question ni de Siège en forme, ni de prise par Assaut, ni de Capitulation, ni de massacre, par lequel elle ait été violée. — Il ne seroit donc pas étonnant, que la même exaggération, qui a eu lieu depuis 18. mois dans les Avis de *Constantinople* sur les affaires d'*Egypte* & de *Syrie*, n'ait grossi encore ici les objets. D'un autre côté, l'on parle avec plus de confiance, qu'on n'avoit d'abord osé y mettre, d'une Convention, concluë récemment entre le *Grand-Visir* & le Général *Kleber*, d'après laquelle l'Armée *Françoise* auroit le libre passage & toutes les sûretés possibles pour retourner en *France*. Il paroît, dit-on, que Sir *Sidney Smith*, reconnoissant l'impossibilité, où se trouvoit le *Grand-Visir*, de reconquérir l'*Egypte* à force ouverte, s'est empressé d'accéder à une Convention, qui dissipe toute inquiétude sur l'établissement des *François* en *Egypte*, relativement aux Possessions *Angloises* dans l'*Inde*. On sçait d'ailleurs, que le Général *Bonaparte* avoit autorisé son Successeur à traiter avec le *Grand-Visir*, dans le cas où il n'auroit pas reçu des secours à une certaine époque: On sçait encore, que le Général *Kleber* avoit usé de cette autorisation, pour faire des ouvertures au Commandant en chef *Ottoman*. Ainsi le rapport n'est pas sans quelque apparence de vérité, quoiqu'on doive en attendre la confirmation. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 19. Ventose (10. *Mars.*)

„ Comme il ne reste guères d'espérance d'un accommodement prompt & amiable avec les Puissances ennemies de la République, avec l'*Angleterre* sur-tout, les *Consuls*, le jour même de la sanction de la Loi qui met à leur disposition la première Classe de la *Conscription Militaire*, ont fait un *Appel général aux Armes* à la Nation: Et, afin de donner d'autant plus d'éclat & de force à cette démarche, le Gouvernement a communiqué sur-le-champ & d'une manière solemnelle aux deux Chambres Législatives son Adresse aux *François* (*insérée dans notre dernier* Supplément,) avec les deux Arrêtés ci-dessous, qui lui servent de développement & d'appui. "

ARRÊTÉS du 17. *Ventose* (8. Mars) an 8.

„ *Les* Consuls *de la République arrêtent.*"

ART. I. Le Département, qui à la fin de *Germinal* (20. Avril) aura payé la plus forte partie de ses Contributions, sera proclamé comme ayant *bien mérité de la Patrie*. Son nom sera donné à la principale Place de *Paris*.

II. Tous les anciens Soldats, qui auroient obtenu leur congé; tous ceux qui, même faisant partie des Compagnies de *Vétérans*, sont encore en état de faire la Campagne; tous les Jeunes-gens de la *Réquisition* & de la *Conscription*, seront sommés, au nom de l'honneur, par une Proclamation des *Préfets* & des Généraux commandant les Divisions, " de re- „ joindre leurs Drapeaux avant le 15. *Germi-* „ *nal* (5. Avril.) " Ceux qui ne seroient attachés à aucun Corps se rendront au Quartier-Général de l'*Armée de réserve*, où ils seront armés & habillés: Le *Premier-Consul* les passera en revue dans le courant de *Germinal*.

III. Les Citoyens *François*, autres que ceux nommés à l'Article II, qui, dans cette circonstance extraordinaire, voudront accompagner le *Premier-Consul* & participer aux périls & à la gloire de la Campagne prochaine, se feront inscrire chez les *Préfets* & *Sous-Préfets*. Le Ministre de la Guerre donnera les ordres nécessaires, pour qu'ils soient formés en Bataillons Volontaires; ils seront définitivement organisés à *Dyon*, & les Officiers nommés par le *Premier-Consul*.

IV. Au 20. *Germinal* (10. Avril) prochain, les *Préfets* de chaque Département enverront au Ministre de l'Intérieur l'Etat des Jeunes-gens, qu'ils auront fait rejoindre. Il en sera fait un Rapport aux *Consuls* de la République, qui feront proclamer, dans toute la République & à la tête des Armées, les dix Départemens, qui en auront le plus fourni, comme *les plus sensibles à l'honneur & à la gloire Nationale*.

„ *Les* Consuls *de la République arrêtent.* "

ART. I. Il sera créé une *Armée de réserve* de *soixante-mille* Hommes.

II. Elle sera directement commandée par le *Premier-Consul*.

III. L'Artillerie sera commandée par le Général *St. Remy*: Le Parc par le Chef de Brigade *Gassendi*: Le Génie par le premier Inspecteur du Génie, *Marescot*.

IV. L'Ordonnateur *Dubreton* remplira les fonctions d'Ordonnateur en chef.

V. Les différents Corps & les *Conscrits* qui doivent composer cette Armée, se mettront sur-le-champ en marche pour *Dyon*; ils seront cantonnés dans les Villes à 20. lieues à la ronde.

VI. Le Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution de cet Arrêté. Il prendra toutes les mesures, pour faire réunir à *Dyon* tous les objets nécessaires pour l'armement, l'habillement & l'équipement de l'*Armée de réserve*.

Le Premier-Consul (*Signé*) BONAPARTE.

Par le Premier-Consul: *Le Secrétaire d'Etat.* (*Signé*). H. B. MARET.

„ Ce fut le Conseiller-d'Etat Berlier (de la *Meurthe*,) qui, introduit avant-hier avec deux de ses Collègues, au *Corps-Législatif*, y donna lecture de la Proclamation & des Arrêtés des *Consuls* de ce jour, après quoi il harangua l'Assemblée à-peu-près dans les termes suivans. "

„ Le Gouvernement, dit cet Orateur, vient avec confiance proclamer, en présence du *Corps-Législatif*, ses sentimens & ses vues. Il le prendre à témoin des efforts qu'il fait pour le bonheur de la Nation. Il avoit à continuer faire cesser la Guerre-Civile, qui désolait quelques Départemens de l'*Ouëst*; & il y a réussi. La sagesse de ses mesures. Il se montre rempli de toutes les Factions; mais il cherche les calmer, à les fondre dans un seul sentiment celui des *Vertus publiques*: Il veut guérir les maux; en conséquence, il s'attache à rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'Administration; il ne sçauroit être moins empressé d'assurer à la République tous les avantages d'une *Paix* glorieuse. "

„ Il n'a pas craint de *proposer la Paix*, il est prêt à la faire à des conditions convenables. Mais tout doit faire cesser l'espérance de la part de nos Ennemis de *s'immiscer dans notre Administration intérieure*: Il a reconnu dans tous les autres Peuples le droit de leur *Indépendance*; celle de la Nation *Françoise* doit donc être respectée: Il ne réclame que les justes droits qu'elle tient de la Nature, de son indépendance, des convenances: Chargé de veiller aux intérêts du Peuple, qui doit figurer avec gloire entre les autres Peuples, il sent toute la force Nationale, & n'admettra rien, qui soit indigne de sa grandeur. Le Monde entier a les yeux sur le *Machiavélisme* du Ministère *Britannique*; & la *Co-alition*, victime de sa perfidie, va bientôt *se dissoudre*, en voyant la modération de la République *Françoise* & l'ambition du Gouvernement *Anglois*: Si un dernier effort est nécessaire, la Nation le fera; il sera décisif. Le *Premier-Consul* ira

faut, combattre à la tête des Armées; & cette détermination généreuse portera sans doute le courage & l'attendrissement dans l'ame de tous les Citoyens. Croyez, CITOYENS LÉGISLATEURS, que l'Administration générale, laissée entre des mains sages, ne souffrira en rien de l'absence du *Premier-Consul* & de son noble dévouement. "

„ En même tems, les nouvelles dispositions des *Consuls* furent communiquées au *Tribunat* par le *Conseiller-d'Etat*, *Champigny*; & celui-ci alla plus loin dans le Discours, dont il fit suivre la lecture des Pièces à remettre. Après avoir exhorté tous les Citoyens à aider le *Gouvernement* de leurs Personnes ou de leurs moyens, il provoqua le concours de l'Assemblée, en terminant par l'apostrophe suivante. " Et vous, „ *Tribuns*, qui êtes les organes de l'opinion „ publique, provoquez son explosion; dites „ ce que vous sçavez des intentions du *Gou-* „ *vernement*, de ses desseins, de ses vuës; „ qu'un noble enthousiasme, partant de cette „ enceinte, entraîne tous les *François*, où la „ gloire les appelle, où la Patrie les attend."

„ Il n'en falloit pas tant, pour que les Membres s'empressassent aussi-tôt de donner à l'envi un libre essor à leur ressentiment contre le Ministère *Anglois* en particulier. Le Président *Chassiron* prit le premier la parole; & après lui *Girardin*, *Chauvelin*, *Berenger*, *Thiessé*, se succédèrent à la Tribune, pour démontrer " que la véritable intention „ de l'*Angleterre* est celle de ruiner la „ *France*, & que la première Puissance est „ l'auteur de tous les maux d'une Guerre „ qu'elle veut prolonger. " Enfin l'ancien Ministre de *Rastadt*, le seul échappé l'année dernière à la sanglante catastrophe où périrent ses Collègues, *Jean Débry*, fut entendu. "

„ Il vous paroîtra sans doute naturel, dit-il, que ceux de vos Membres, qui sont les plus vivement émus, prennent la parole. Lorsque l'Olivier de la Paix fut taillé en pièces par les sabres des Assassins, on prévit le débordement de Crimes, dont le Cabinet *Britannique* alloit inonder l'*Europe*: Mais il n'avoit pas prévu, dans ses calculs, les Victoires de *Massena*, de *Brune*, le retour de *Bonaparte*, l'établissement de la Constitution de l'an 8. C'est avec ces moyens que nous allons le combattre; & j'espère, que bientôt cet Olivier mutilé poussera des rameaux plus vigoureux, & pourra ombrager la Tombe de *Bonnier* & de *Roberjot*."

„ TRIBUNS, la Constitution nous donne le droit d'émettre des voeux; j'ignore, s'ils doivent toujours être émis pour obtenir une Loi. Quant à moi, il me semble qu'ils pourroient, en cette occasion, exprimer le sentiment unanime & spontanée, que nous partageons tous avec le *Gouvernement*. Il en est un, que je forme du fonds de mon coeur, c'est celui-ci: *Que le* Premier-Consul *revienne Vainqueur & Pacificateur!* "

„ Aussi-tôt, d'après l'avis d'*Emile Gaudin*, le *Tribunat* résolut, que tous les Membres, qui avoient parlé, se réuniroient, pour conférer ensemble sur la Motion de *Jean Debry*, & faire le lendemain un Rapport à l'Assemblée. Ainsi cette Commission, unanimément d'avis, qu'il ne falloit pas négliger cette occasion favorable de rappeller à tous les *François* les sentimens, qui leur conviennent, proposa, hier, le Projet d'Arrêté suivant."

„ *Le* Tribunat *arrête*, *que trois Orateurs*, *choisis dans son sein*, *porteront le Voeu suivant aux* Consuls *de la République*: " *Que le* „ *Peuple* François, *pénétré du sentiment de* „ *ses intérêts les plus chers*, *de celui de son* „ *existence*, *de son honneur*, *de son Indépen-* „ *dance*, *réunisse autour de son Gouverne-* „ *ment tous les moyens*, *qui peuvent les lui ga-* „ *rantir*; *que tous les sacrifices nécessaires* „ *soient consentis par la Nation*, *pour qu'elle* „ *se conserve le prix des sacrifices qu'elle a* „ *déjà faits*; que le *Premier-Consul* de la „ République revienne Vainqueur & Pacifi- „ cateur: Tel est le Voeu du *Tribunat*. "

„ L'Assemblée adopta de suite ce Projet, nomma pour ses Orateurs les Tribuns *Jean Debry*, *Chauvelin*, *Berenger*, & ordonna en outre, que le présent Arrêté seroit transmis au *Sénat-Conservateur* & au *Corps-Législatif* par un Messager-d'Etat. "

„ Avec la Proclamation & les Arrêtés du 17 *Ventose*, les *Consuls* ont rendu & publié en même tems un Réglement, pour l'exécution de la Loi de cette date: Il est divisé en *quatre Titres*, relatifs, — à l'*Appel de trente-mille Conscrits pour l'Armée de reserve*; — aux *Réquisitionnaires & Conscrits*, *qui ont précédemment obtenu des Congés ou exemptions de service*; — au *mode de remplacement*; — & aux *moyens de faire joindre les Réquisitionnaires*, *les Conscrits & leurs Suppléans*."

„ La Paix de l'intérieur prend chaque jour plus de consistance par de mesures mêlées de douceur & d'une sévérité précautionnelle. Le Général *Brune*, arrivé à *Rennes*, écrit de cette Ville-là, en date du 15. *Ventose* (6. Mars,) que le desarmement dans le Département d'*Ille & Vilaine* continuë avec la plus grande activité: Il a levé l'état de *mise hors de la Constitution* pour ce Département: Il a adressé une *Proclamation* aux Habitans du reste de l'ancienne *Bretagne*; & il a pris un Arrêté, pour rassurer la tranquillité dans tous les Départemens de l'*Ouëst*. Au reste l'on peut juger de la disposition, qui y régne dans

les esprits, par la Pièce suivante, (*annoncée dans notre* Gazette *de l'Ordinaire dernier.*)"

ANGERS, *le* 3. Ventose (27. *Février.*)

INSTRUCTIONS, *adressées par le Général* HÉDOUVILLE *aux Généraux employés dans la* 22me *Division Militaire.*

„ Il importe, CITOYEN GÉNÉRAL, de travailler sans relâche au désarmement de la masse des Habitans des Campagnes dans les Departemens, qui étoient insurgés: c'est le moyen d'y consolider la Paix interieure. Il faut, qu'avant le 30. *Ventose*, il n'y reste personne, qui ait le pouvoir & la force de se révolter de nouveau, & de seconder les vues des Ennemis extérieurs & intérieurs."

„ Faites agir avec la plus grande activité toutes les Troupes sous vos ordres, tant pour poursuivre à outrance toutes les Bandes de *Brigands*, qui auroient survécu au licenciement des *Chouans*, que pour désarmer ceux qui sont rentrés dans leurs foyers. Entendez-vous avec les Autorités Civiles pour faire effectuer ce *désarmement*, encore plus par la persuasion que par la force: N'y employez les Colonnes mobiles & les Compagnies franches, composées d'Habitans du Pays, que lorsque vous n'aurez pas assez de Troupes de ligne; & donnez-leur dans ce cas des ordres précis pour que ceux, qui sont *aigris* par les malheurs que leur a fait éprouver la *Guerre intestine*, ne puissent pas se livrer à leur vengeance personnelle, & exécutent vos ordres avec autant de mesure que les Troupes de ligne: Vous veillerez sur-tout à ce que celles-ci observent une discipline exacte, & ne donnent aucun sujet de plainte aux Habitans, par de mauvais traitemens ou des pillages."

„ Vous engagerez les Administrations Civiles à vous donner les Notes des *Chouans* rentrés dans leurs Communes. Vous pourrez laisser des Fusils aux Propriétaires & Fermiers, qui vous seront désignés par ces Administrations, comme Amis du Gouvernement, & conséquemment de la tranquillité du Pays, avec la condition de ne s'en servir que dans leurs Maisons pour se défendre des Voleurs."

„ Vous ferez *déposer les Armes dans* [illegible] *principales Villes*; vous ferez tenir des Ré[illegible]tres de leur nombre & de ceux qui les ont rendues."

„ Faites parcourir les Communes par [illegible] Officiers sages & de confiance, qui puis[illegible] faire tenir aux Habitans des Campag[illegible] qu'ils ne peuvent être parfaitement tranq[illegible] tant que la masse sera armée. Ils seront [illegible] vernés avec justice; & le *Premier-Consul* [illegible] cupe actuellement de plusieurs Loix, qu[illegible] dent toutes à leur soulagement, soit p[illegible] dégrèvemens de Contributions, soit par [illegible] tres mesures locales propres à réparer le[illegible] heurs de la Guerre."

„ Ne confiez les Commandemens Mil[illegible] qu'à des Officiers de Troupe de ligne [illegible] pres, par un esprit conciliant, à assoup[illegible] germes de Divisions, qui sont la fu[illegible] Guerres intestines, & qui faisent aimer [illegible] vernement par leur amour pour l'ordre [illegible] discipline. Nous leur donnerons la me[illegible] leur conduite, en alliant la *modérati*[illegible] *force*, & à des *exemples de rigueur* [illegible] sont nécessaires."

„ J'appelle votre attention particuli[illegible] la *Liberté des Cultes*. Protégez les Mi[illegible] qui ne s'occuperont que des moyens [illegible] solider la Paix intérieure; & faites-le[illegible] tir, en toutes occasions, qu'ils n'auron[illegible] tranquillité personnelle tant qu'ils n'e[illegible] ront pas toute leur influence sur les [illegible] Habitans des Campagnes, à faire resp[illegible] Gouvernement, qui ne persécutera pa[illegible] qui réprimera avec fermeté toutes les [illegible] ves des malveillans, qui provoquer[illegible] désobéissance aux Loix."

„ Je vous prie, CITOYEN GÉN[illegible] de me rendre compte régulièrement de [illegible] qui concerne le rétablissement de la t[illegible] lité & les progrès du désarmement, [illegible] être achevé dans un mois."

„ Vous vous concerterez avec les A[illegible] sistrations Centrales pour la rentrée des [illegible] butions de l'an 8, afin de faire marche[illegible] opération de pair avec le désarmemen[illegible]

(*Signé*) T. HÉDOUVI[illegible]

On avertit le Public, qu'il partira au 20. *du courant mois de Mars jusqu'au* 30. *Juin* [illegible]*bre, tous les jours, le matin quart avant cinq heures de l'Hôtel* St. Lucas, *Ruë* H[illegible] ROTTERDAM, *une ou plusieurs Berlines & Chaises de Poste à trois Relais, pour* [illegible] *par le* Moerdyk & vice-versa. *On pourra s'assurer des places, un jour d'avan*[illegible] J. J. DE BIÈVRE, *à l'Hôtel sus-dit, en payant neuf Florins douze Sous par per*[illegible] *compris* 15. *livres de bagage; l'excédent est réglé à* 1. *Sol par livre: On se charge de l'envoi de Ballots ou Pacquets, sous condition expresse, qu'ils ne contiendront rien contraire aux Loix ou Ordonnances des Républiques* Batave & Françoise.

ABRAHAM DE HAAN & Fils *d'*AMSTERDAM, *s'étant déterminés à se d*[illegible] *leur Magasin très-considérable en Etoffes ou Soyeries des* Indes, *soit en gros ou* [illegible] *cles, de même que par Pièce, se recommandent à la bienveillance des Courtiers, Ma*[illegible] *Boutiquiers & Particuliers. Chacun peut s'assurer de jouïr des plus bas prix* [illegible] *plus prompte expédition.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ[illegible] *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XXII.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 18. Mars 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

DE STOCKHOLM, *le* 25. *Février.* Les rapports, qu'on reçoit successivement des différentes Provinces, sur le choix des Députés pour la prochaine Diète, causent en général beaucoup de satisfaction: Il a été élu plusieurs Personnes, connuës par un Patriotisme vrai & éclairé. L'examen des Pleins-pouvoirs des Députés, que la Constitution place parmi les attributions du Chancelier du Royaume, a été déféré par le Roi, pour la future Diète, au Sénéchal du Royaume (ou *Reichs-droſt*,) Comte de *Wachtmeiſter*. — Il a été nommé un Committé de huit Personnes, pour rédiger le Projet d'un Traité de Commerce avec la *Russie*.

SUITE du TRAITÉ *d'Amitié & d'Union entre la* SUÈDE *& la* RUSSIE, *conclu à* Gatschina *le* 18. *Octobre* 1799.

ART. VI. Les Vaisseaux ou Bâtimens de Guerre, que l'une des deux hautes Parties-Contractantes enverra au secours de l'autre, seront montés, équipés & avitaillés pour quatre mois, à compter du moment de la sortie des Vaisseaux & Frégates ou Bâtimens Auxiliaires des Ports & Rades de la domination respective des deux Puissances-Contractantes. Si le succès des opérations commencées ou d'autres circonstances exigent, que le Requérant les retienne plus longtems en son service, il lui sera libre de le faire; mais il sera obligé dès-lors de les entretenir à ses fraix & de fournir à leurs Equipages la même quantité de Provisions, que leur propre Souverain leur fait fournir en Campagne; & la Partie requise n'aura qu'à payer la Solde des Officiers & de l'Equipage des Vaisseaux, Frégates ou Bâtimens. — Si les hautes Parties-Contractantes trouvent plus conforme à leurs intérêts & au succès des opérations d'employer, au lieu de Vaisseaux de ligne & de Frégates, des Bâtimens de l'Escadre-légère, on fournira sur ces Bâtimens le même nombre d'Equipages, qu'on auroit fourni sur les Vaisseaux de ligne & les Frégates.

VII. Quoique chaque Officier doive garder le Commandement des Troupes Auxiliaires sous ses ordres, le Commandement général en Campagne, & pendant les opérations combinées, appartient sans aucune contestation à celui, à qui le Requérant l'aura confié sur terre & sur mer. Toutefois on n'entreprendra aucune Expédition importante, & l'on n'exécutera aucun Plan de conséquence, qui n'ait été préalablement discuté & arrêté avec le Commandant des Troupes Auxiliaires.

VIII. Pour prévenir toute erreur & mesintelligence, au sujet du rang des Officiers ayant le Commandement respectif, le Souverain Requérant indiquera de bonne heure l'Officier à qui il le remettra, afin que la Partie requise puisse régler en conséquence le rang de celui qui sera chargé du Commandement des Troupes ou Vaisseaux auxiliaires.

(*La Fin l'Ordinaire prochain.*)

*EXTRAIT d'une Lettre d'*ULM *en* SOUABE *du* 3. *Mars.*

„ Plusieurs Généraux sont successivement passés à *Augsbourg*, se rendant à l'Armée de l'Archiduc *Charles*, nommément le Général d'Artillerie Comte de *Rieſe*, venant de *Vienne*, & le Prince-Héréditaire de *Hohenzollern-Hechingen*, venant de *Prague*. Le Lieutenant-Veld-Maréchal Comte de *Collowrath* arriva aussi le 27. Février de *Vienne* à *Augsbourg*, & repartit le lendemain pour le Quartier-Général de l'Archiduc, qui est toujours à *Donau-Eſchingen*: Cependant quelques branches en ont été transférées dans la petite Ville de *Hüfingen*, qui en est proche. Le Prince *Charles* continuë à *Donau-Eſchingen* non-seulement son séjour, mais aussi son train ordinaire de vie, en mêlant les occupations du Commandement à la promenade à cheval ou en voiture, à la lecture, & aux récréations de la Musique. Il est vrai, qu'il paroissoit avoir formé le projet de se démettre du Commandement & de se retirer à son Gouvernement de la *Bohême*, pour se refaire des fatigues, dont sa santé a souffert: Mais " toute l'Armée (écrit-on du Quartier-„ Général) fit connoître son voeu ardent & sincère, qu'il ne la quittât point, avec tant „ de force & d'évidence, que le Vainqueur de *Theiningen*, d'*Oſtrach*, & de *Stockach* „ céda enfin à cet empressement général & à des instances irrésistibles, en promettant „ qu'*il resteroit du moins encore quelque tems près des Troupes, qui lui témoignoient tant d'affection.*" On attend donc le brave Général *Kray*; mais l'on croit, qu'il ne fera point difficulté de commander en second sous l'Archiduc. Lorsque le bruit se répandit, que ce Prince alloit quitter l'Armée, & que son départ étoit fixé au 20. Février, il vint

des Contrées voisines des Députations, composées des principaux Habitans, & même des Bandes de jeunes Filles habillées en blanc, qui, en lui présentant des Couronnes de laurier, de chêne, & de fleurs, lui remirent des Pétitions, pour le prier " de rester non ,, seulement le *Sauveur* de la *Germanie*, mais d'en devenir aussi le *Pacificateur*." — En effet, l'on n'a point perdu l'espoir, que des Propositions vagues, peut-être exagérées encore, de la part du Gouvernement *François*, en devenant plus précises & plus conformes aux circonstances actuelles, pourront faire la base de Négociations, plus heureuses mais plus modérées que celles de *Rastadt*; & qu'en prouvant ses dispositions par les faits ce Gouvernement parviendra à effacer l'impression profonde, qu'avoient faite dans les esprits de toutes les Cours & de tous les Peuples les projets usurpateurs & gigantesques ainsi que le ton menaçant & hautain de l'ancien *Directoire*. "

De FRANCFORT, *le 9. Mars.* Les démonstrations, faites par les *François* sur quelques points de la Ligne du *Rhin*, du côté du *Vorarlberg* & de *Basle*, n'ont eu aucune suite. Les Troupes Impériales, qui s'étoient réunies pour se porter vers les endroits menacés, se sont séparées; mais elles ont été postées de manière à pouvoir se rassembler en peu de tems, si les *François* renouvelloient leurs attaques. Voici le Rapport, qui le 1. de ce mois au Quartier-Général à *Donau-Eschingen*, sur celles qui ont eu lieu dernièrement sur le *Haut-Rhin*, près de *Vieux-Brisach*.

,, *Le 24. Février, à une heure après-minuit, la Garnison* Françoise *de* Vieux-Brisach *ayant notre chaîne d'Avant-Postes près* Rothweil & Rothenhaus. *Un Détachement d'Infanterie de 200. Hommes chercha, à la faveur de la nuit, à tourner* Ginglingen, *pour couper la traite à un Piquet de 24. Hommes de Cavalerie qui s'y trouvoit, mais le projet de l'Ennemi fut déjoué par une de nos Patrouilles, qui rencontra l'Infanterie. L'Ennemi attaqua impétueusement, avec de la Cavalerie & 300. Hommes d'Infanterie, les Vedettes postées devant* Ginglingen, *& les repoussa, malgré la plus vive résistance, derrière ce Village: Il fut bientôt repoussé lui-même par les Divisions de Cavalerie, & la Milice* Fribourgeoise, *étoient accourues au secours des nôtres: Cette dernière a déployé de nouveau, dans cette occasion, beaucoup de zèle & de valeur. L'Ennemi fut poursuivi jusques derrière* Hochstädt, *s'étoit contenté de piller les Villages de* Ginglingen *& d'*Achern; *une jeune Fille de 16. ans a été tuée dans la Rue. A 3. heures du matin, tout étoit déjà tranquille.* "

,, *Dans la matinée du lendemain, 25. Février, l'Ennemi tenta de nouveau de s'avancer sur* Achern *avec environ 300. Hommes d'Infanterie: Mais il fut encore repoussé après un Combat de deux heures, avec perte de 2. morts & plusieurs blessés. De notre côté, un Homme du Régiment de l'Infanterie-légère reçut une blessure.* "

Dans les environs du *Meyn*, tout reste tranquille jusqu'ici. On apprend de *Mayence* que le Général en chef *Moreau*, arrivé dans cette Ville le 4. du courant au soir, n'y a pas fait un long séjour: Il a été visiter, le lendemain de son arrivée, le Fort de Cassel & les autres Ouvrages de la Place, accompagné dans cette inspection de tous les Officiers-Généraux de la Garnison. Ensuite, il est reparti, le 7. à midi, pour retourner à *Strasbourg*. Selon les dernières Lettres de cette Ville, la mission de l'Envoyé Prussien qui y avoit attendu le Général *Moreau* à son premier passage, n'a eu aucun rapport à la fixation de la Ligne de Démarcation: Elle étoit uniquement relative, écrit-on, aux Contributions, dont quelques Etats de la rive droite viennent d'être grévés de nouveau, & les représentations, faites à ce sujet par l'Envoyé de Sa Maj. *Prussienne* au Général en chef *François*, paroissent avoir eu un heureux succès.

D'après les dernières Lettres de la *Lombardie* & de la *Toscane*, la grande Expédition combinée contre *Gènes* ne paroit avoir été différée qu'un instant. Les Troupes *Autrichiennes*, qui vers le milieu du mois dernier ont suspendu leur marche du *Milanez* sur le Corps-d'Armée rassemblé dans les environs d'*Alexandrie* & d'*Acqui*, se tiennent toujours prêtes à se remettre en route au premier signal: Et, en attendant, le Général Comte de *Klenau* s'est avancé le 18. Février de *Sarzane*, dans la *Rivière du Levant*, à *Aulla* & *Pontremoli*, pour se rendre de-là à *Cento-Croce* avec toutes les Troupes sous ses ordres; tandis que le Général *Ott*, arrivé peu auparavant de *Lucques* à *Pise* avec son Corps, s'est mis en même tems en marche de cette dernière Ville pour *Livourne*, d'où il doit se diriger sur *Sestri*.

EXTRAIT d'une Lettre de GÈNES *du 17. Février.*

,, Notre Révolution du 7. Décembre dernier, opérée dans les formes du *dix-huit Brumaire de France*, suspendit ici le Conseil des *Soixante* & celui des *Anciens* jusqu'au 1. Juin, & concentra dans l'intervalle toute Autorité entre les mains d'une *Commission Exécutive* de 9. Membres, chargés en même tems de préparer une nouvelle Constitution,

modèle de celle à adopter par la République *Françoise*. (*Voyez notre* Supplément *du* No. CIV. *de l'année dernière.*) Cette Révolution vient d'être renversée de nouveau, ou plutôt elle subsiste toujours dans le fait, mais d'autres Personnes s'en sont emparées. A l'arrivée du Général *Massena* à *Gènes*, plusieurs Membres du *Corps-Législatif* ajourné se sont empressés de lui porter des plaintes contre nos Gouvernans intermédiaires: Ils lui ont dit, " que c'étoient les " Patriotes exaggérés de la *Ligurie*, qui avoient fait notre dernière Révolution par des moyens " perfides & violens; que ces mêmes Hommes avoient placé les Chefs de leur Parti dans la " *Commission de Gouvernement*, pour perpétuer leur pouvoir, &c." Enfin, il y eut, le 14. de ce mois, chez le Général en chef *François* une réunion de plus de 40. Membres des deux Conseils *Liguriens*, dont les suites se sont développées le lendemain. Le 15. du courant, quatre Membres de notre *Commission de Gouvernement*, les Citoyens *Tanlongo*, *Montebruni*, *Marchelli* & *Rivarola*, ont été destitués & remplacés par les Citoyens *Jerome Durazzo*, *Michel-Ange Cambiaso*, *Paul Celesia* & *Emmanuel Balbi*. Les Citoyens *Cambiaso* & *Cornetto* ont obtenu la retraite qu'ils avoient plusieurs fois demandée; ils sont remplacés dans la *Commission de Gouvernement* par les Citoyens *Dominique Straforello* & *Schiaffini*. Le Citoyen *Cornetto* a été nommé Ministre des Relations extérieures, & Commissaire du Gouvernement auprès du Général en chef de l'Armée *Françoise* d'*Italie*."

" Cette Armée se renforce tous les jours, & elle attend encore des Troupes: La grande Armée *Autrichienne* occupe une position entre *Pavie*, *Plaisance*, *Tortone* & *Alexandrie*. Les Généraux Impériaux n'ont pas commencé jusqu'ici les opérations, dont ils nous menaçoient; mais les *Insurgés* de *Fontana-Buona*, dont la Révolte prend un aspect très-sérieux, ont dévancé leurs mouvemens hostiles. Ceux-ci, renforcés par quelques centaines d'*Allemands*, ont attaqué, ces jours-ci, à *Monte-allégro*, les *François*, qui ont été obligés de se réplier sur *Rapallo*. Alors, plusieurs Communes voisines ayant sonné le Tocsin, le nombre des Paysans armés s'est accru avec rapidité. Les *François*, forcés ensuite de se retirer aussi de *Rapallo*, se sont vus dans la nécessité de se faire jour avec la Bayonnette, pour atteindre *Ruta*. Les *Insurgés* ont saccagé d'abord *Rapallo*, renfermé dans la plus horrible Prison, dite *l'Enfer*, les Membres des Autorités Républicaines; & ils alloient s'y livrer à d'autres excès encore, lorsque 200. *Autrichiens* sont entrés dans la Ville, & ont retenu la Troupe furieuse. Les Troupes *Françoises*, qui sont dans ces environs, n'étant pas en force suffisante pour s'opposer aux progrès des *Insurgés*, il est parti un nouveau Corps de 3000. Hommes pour se réunir à elles."

" En attendant, le tumulte & la foule continuent toujours dans notre Ville, à la Porte des Boulangers. Le Committé des *Subsistances* ne cesse de prendre des mesures, pour que le Pain se distribuë avec la plus sévère impartialité; mais il n'est pas facile de calmer de pareilles inquiétudes, qui sont le comble de nos maux. Il vient de nous arriver, cependant, quelques secours en Vivres sur deux Bâtimens, qui sont entrés hier dans notre Port, chargés de Grains & de Légumes. Dans une *Proclamation*, que le Général *Massena* a renduë le 13. de ce mois, on a remarqué les paroles suivantes. " J'ai voulu connoître parfaitement les maux & " les abus, dont vous souffrez, & l'étenduë de vos besoins. J'ai déjà donné des ordres " pour les faire cesser & assurer l'arrivée de vos Subsistances. Vous ne tarderez pas à ressentir " les effets des mesures, que j'ai prises; & votre patience, comme aussi la constance des travaux de votre Gouvernement, triompheront des *Vents contraires*."

EXTRAIT de la GAZETTE LIGURIENNE *du 23. Février.*

" *De* GÈNES, *le 22. Février.* — La *Commission de Gouvernement* & le Committé des Subsistances prennent les mesures les plus sages & les plus faciles, pour nous faire éprouver, le moins qu'il est possible, les malheurs de la disette. Les Troupes *Françoises* & le Général en chef lui-même sont à la demi-ration; &, pour diminuer le nombre des Consommateurs, celui-ci a intimé à tous les *François*, qui ne sont pas attachés à l'Armée, de s'éloigner de la Ville Centrale. Cependant il vient d'arriver au Général *Massena* une Lettre consolante du Général *Suchet*, en date du Quartier-Général de *la Pietra* du 21. Février. Cette intéressante Lettre est ainsi conçuë."

" CITOYEN GÉNÉRAL, *Je m'empresse de vous annoncer, que je viens de recevoir de l'Adjudant-Général* Thiebaut *l'assurance positive, que* soixante Bâtimens chargés de Grains *sont actuellement retenus par les Vents contraires dans les Ports de* San-Remo & Porto-Maurizio (St. Remi & Port-Maurice:) *Les Mariniers annoncent que les Vents sont près de changer, & que par conséquent l'abondance va reparoître.*" (Signé) SUCHET.

" Un Courier est arrivé hier, de *Paris*, au Général *Massena*. Le *Premier-Consul* lui apprend la Pacification définitive de toute la *Vendée*, & le retour positif, en *Russie*, de *Suwarow* avec toute son Armée; ce qui suppose une desunion entre *Paul* I. & l'Empereur d'*Autriche*. Le Général *François* a communiqué cette importante Nouvelle à notre Gouvernement."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 21. Ventose (12. *Mars.*)

" La Commission, chargée le 18. de ce mois par le *Tribunat* d'exprimer au *Gouvernement* le Voeu des *Tribuns* pour le succès de ses nouvelles mesures guerrières, s'est

transportée à cet effet le même jour aux *Tuileries*. Les *Consuls*, prévenus de son arrivée ont reçu cette Députation en présence des Ministres & des *Conseillers-d'Etat*; & le C. Citoyen *Chauvelin*, portant la parole en son nom, leur a parlé de la manière suivante.

„ Citoyens Consuls, Le *Tribunat* a pensé, que, s'il étoit une circonstance, où l'opinion des premières Autorités dût se prononcer d'une manière solemnelle à la face de la Nation & de l'*Europe*, c'étoit celle où la République, forcée par l'ambition de ses Ennemis à reprendre les Armes, s'apprête à combattre de nouveau, ayant à la tête de ses Armées son Premier-Magistrat. Si les succès antérieurs peuvent en faire présager d'autres, si le passé doit être le garant de l'avenir, quel vaste champ d'espérance doit s'ouvrir, en comparant le point d'où la République est partie avec celui où elle se trouve, en rappellant la série de succès qui a marqué cet immense intervalle? "

„ Mais ces espérances, Citoyens Consuls, vous en avez vous-mêmes, fidèles interprètes de la volonté Nationale, fixé le terme, posé les limites: La Liberté, l'Indépendance de la République; la Paix de l'*Europe*. Nous le pensons avec la satisfaction la plus vive, ce ne sera pas sans utilité pour ce but même que le Gouvernement actuel aura déjà fait disparoître les troubles & les déchiremens de l'Intérieur: Enfans d'une même Famille, les Citoyens *François* sentiront tous, que cette tranquillité, après laquelle ils soupiroient, ne leur sera vraiment assurée que lorsqu'ils auront forcé l'Ennemi à respecter leur *Indépendance*. "

„ Dans cette grande conjoncture, la voix de la Patrie répète à chaque Citoyen: *Pourquoi nous dont rétrograder, quand nous sommes au bout de la carrière? Quel intérêt plus puissant que celui qui les renferme tous?* Elle répète aux premiers Magistrats: *Vous dont le sort & dont la gloire & le bonheur sont tellement liés avec les miens, que vous ne sçauriez faire rien de vous pour vous qui ne soient en même tems pour moi*, déployez tous les moyens déposés dans vos mains pour le triomphe de la plus belle des Causes: Deux fois vous en avez établi la Justice; deux fois vos offres conciliatoires ont été repoussées. Appellez-en à l'énergie Républicaine, au courage, à l'indignation des *François;* l'humanité, qui pleure sur les plus belles Victoires, doit avouer une Guerre dont le but est de conquérir la Paix. "

„ Citoyens Consuls, le *Tribunat*, voulant répondre à la communication dont vous lui avez faite, nous a chargé de vous transmettre le Voeu suivant: " Que le Peuple *François*, pénétré du sentiment de ses intérêts les plus chers, de celui de son existence, de son honneur, de son Indépendance, réunisse autour de son Gouvernement tous les moyens qui peuvent les lui garantir; que tous les sacrifices nécessaires soient consentis par la Nation, pour qu'elle se conserve le prix des sacrifices qu'elle a déjà faits; *que le* Premier Consul *de la République revienne l'vainqueur & Pacificateur: Tel est le Voeu du* Tribunat. "

„ Voici la Réponse que le *Premier-Consul* a faite à cette Harangue. "

„ *Les* Consuls *de la République, a dit* Bonaparte *aux Orateurs* Tribuniciens, *reconnoissent dans ce que vous venez de leur dire, le bon esprit, qui a animé le* Tribunat *pendant toute sa Session. — Toute espérance de* Paix Continentale *n'est* pas encore *entièrement évanouie, s'il est hors du pouvoir de la République de* réaliser *promptement le dernier des voeux que vous venez de manifester au nom du* Tribunat, *l'union & l'élan de tous les* François *leur est un garant, que le premier sera rempli.* "

„ Sur la communication au *Corps-Législatif*, dans sa Séance du 19. de ce mois, du Voeu émis la veille par le *Tribunat*, le Président a prononcé un Discours, qui contient une semblable expression de sentimens, & dont l'Assemblée a ordonné l'impression.

De Leyde, *le* 17. *Mars.* On écrit de *la Haye*, que le Conseiller-d'Etat *Marci*-devant Adjudant-Général de *Bonaparte*, étant arrivé en cette Résidence le 14. mois, a été présenté au *Directoire-Exécutif Batave* & est parti le lendemain pour *Amsterdam*, d'où il reviendroit la semaine suivante. Le même jour, le Citoyen *Bourgoing* en est pour se rendre à son Poste d'Envoyé de la République *Françoise* à *Copenhague*. Il est également venu à *la Haye* deux Officiers supérieurs, appartenant au Corps *Prussien*, dont le Général de *Schladen* commande dans la *Westphalie*. Sans qu'on sçache l'objet de leur mission, l'on dit seulement, qu'ils ont rendu une visite au Général, commandant en Chef les Troupes *Françoises* & *Bataves*. — Des Avis de *Wesel* portent, que, le passage de Courriers entre *Paris* & *Berlin* ayant été suspendu durant quelque tems, il en étoit passé un le 13. Mars, qui avoit été expédié de *Paris* après une Conférence de plus de deux heures, que le *Premier-Consul* avoit invité Mr. *Sandoz-Rollin*, Ministre de S. M. *Prussienne*, à avoir; d'où l'on suppose en conséquence, que ses Depêches sont de la plus grande importance.

A LEYDE, *au Bureau des* Nouvelles Politiques, *par* Abraham Blussé, *le Jeune.*